

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2008)
Heft: 3: Vivre avec la finitude

Artikel: Directives anticipées - le respect de l'autonomie de la personne
Autor: Voegeli, Enrica / Taramarcaz, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

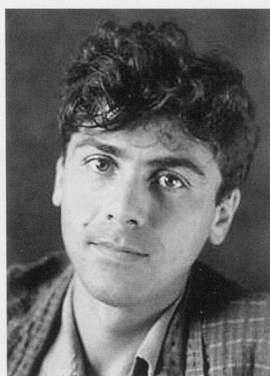
Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Directives anticipées – le respect de l'autonomie de la personne

Les directives anticipées constituent un outil de reconnaissance de l'expression des souhaits et valeurs des personnes, avec la garantie que cette parole sera prise en considération au cas où la personne perdrait sa capacité de discernement. La rédaction de directives anticipées favorise chez une personne âgée la confiance d'être accompagnée dignement si elle venait à perdre sa capacité de discernement. Olivier Tamarcaz, responsable romand de la formation continue à Pro Senectute Suisse, a coordonné le projet d'édition des directives anticipées. Entretien avec l'initiateur de cette démarche.

Enrica Voegeli – coordinatrice spécialisée, Pro Senectute Suisse



Olivier Tamarcaz, pouvez-vous dire quelques mots sur votre champ d'activité ?

Mon rôle est de réfléchir à des pistes permettant d'anticiper les défis et problématiques émergeant dans le champ de la vieillesse et des relations entre générations. Je propose la mise en œuvre d'actions orientées vers des démarches de croisement des questionnements, interrogeant dès lors les approches cloisonnées, sectorisées. A titre d'exemple, j'organise depuis trois ans le Festival de films visages sur la vieillesse et les relations entre générations. Ce festival constitue une véritable plateforme de formation sur les représentations sociales et l'évolution des images de la vieillesse. Il rassemble un public de 500 personnes de tous âges, de tous horizons. Plus de cent films y ont été présentés, avec des espaces de débats en présence des réalisateurs et de formateurs en histoire de vie. Le Festival de films visages invite à déplacer son regard, à observer ce qui se déplace en soi dans la rencontre du visage de l'autre, de sa singularité, de son histoire de vie. La création de directives anticipées s'inscrit dans ce même esprit de reconnaissance et de prise en compte de la parole de l'autre.

Comment a débuté le projet d'édition de directives anticipées ?

Tout d'abord, en 2001 et 2002, j'ai mis sur pied plusieurs formations sur la prévention de la maltraitance à l'égard des personnes âgées.

La réflexion sur ses propres limites offre une possibilité de se relier à son identité profonde.

Ces formations ont constitué un levier pour la création d'un groupe romand de réflexion qui a abouti à plusieurs actions, notamment la création d'un CD-Rom composé de 100 diapositives pour des exposés. L'association Alter Ego a ensuite vu le jour. En parallèle, j'ai organisé en 2001 la formation «Directives anticipées et désignation d'un représentant thérapeutique». La conduite de ce cours était assurée par Audrey Leuba, juriste à l'Institut de droit de la santé de Neuchâtel. Cette formation a été l'élément déclencheur de l'ensemble du processus de création

de directives anticipées. Les directions des organisations Pro Senectute en Suisse romande m'ont mandaté pour coordonner un groupe de projet qui a abouti à la publication des directives anticipées éditées tout d'abord en français, en 2004, puis en allemand en 2007, et en italien en 2008.

Quel sens percevez-vous dans le fait de rédiger des directives anticipées?

Le fait de cultiver une réflexion sur ses limites, sur sa propre dépendance, d'envisager une perte de sa capacité d'autonomie, mais aussi de discernement, n'est pas spontané. Nous sommes orientés vers l'idée d'une progression permanente et régulière, pas vers l'idée de limite. Nous évacuons cette éventualité. Je pense que s'y attarder offre une possibilité de se relier à son identité profonde. C'est une démarche exigeante, de soi à soi. J'affectionne cette pensée d'Henri Michaux: «Tu n'es pas assez intime avec toi-même pour avoir quelque chose à communiquer.» Rédiger des directives anticipées pose cette question de l'intimité de soi à soi.

De quelle manière avez-vous traduit cette part de l'intime dans la brochure?

Les directives anticipées sont d'abord un document avec une valeur juridique et médicale. Mais outre la dimension légale, le projet de rédiger des directives anticipées renvoie à un questionnement spirituel. Dans le groupe de travail composé d'assistants sociaux des organisations Pro Senectute, avec l'appui d'une juriste, d'un médecin et de représentants d'associations de personnes âgées, nous avons pris le temps de la réflexion au plan symbolique. Cela s'est traduit par une valorisation esthétique du document final. Ainsi, le document s'ouvre un peu comme un carnet intime. Les «formulaires» intégrés au document sont présentés comme des lettres à déplier. Nous avons voulu signifier ce rapport d'écriture de soi en lien avec la rédaction des directives anticipées. Exprimer des éléments importants pour soi ne peut se réaliser seulement avec la prose de la vie – il faut aussi laisser surgir la poésie que l'on porte en soi, comme j'ai pu le percevoir chez une dame de quatre-vingt-dix ans qui m'a confié un jour: «J'atteins ma limite.»

Les directives anticipées incluent le fait de nommer un représentant thérapeutique. Qu'est-ce que cela implique?

Le fait de choisir un représentant thérapeutique pour les soins de santé, ou/et un représentant pour les affaires courantes, relève d'un acte de confiance en une tierce personne, celle-ci acceptant d'assumer la responsabilité de représenter une personne ne pouvant plus s'exprimer directement. Cela implique un rapport de confiance mutuelle. Par exemple, les directives anticipées peuvent comprendre des options contraires à celles que prendraient des soignants ou des proches. Mais dans le même temps, elles peuvent libérer les proches d'une décision difficile à prendre si la personne n'avait pas émis de directives.

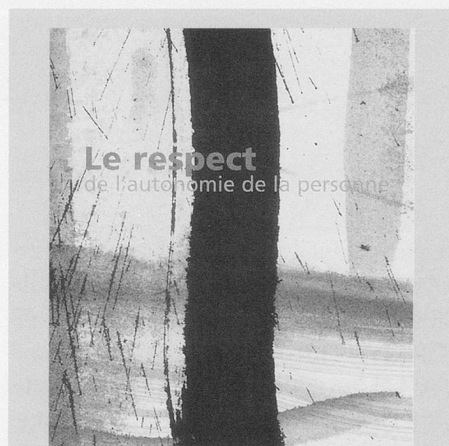
Comment les professionnels peuvent-ils se familiariser avec le thème des directives anticipées?

Les directives anticipées sont au carrefour d'aspects culturels, symboliques, tout autant qu'éthiques, médicaux, juridiques. Elles impliquent pour le professionnel qui les met à disposition d'une personne âgée de s'être laissé interpeller aussi par le contenu de ces documents, sans quoi l'usage qui en sera fait risque d'être réduit à une information technique, remise comme un simple formulaire administratif. Le fait de s'associer dans sa région à des juristes, à des médecins, pour développer des plateformes de formation, favorise autant l'acquisition de connaissances spécifiques que la possibilité de développer un projet en réseau: «A deux ou trois on est moins bête que tout seul.» Plusieurs organisations de Pro Senectute ont dans ce sens organisé des conférences-débats, mis sur pied des groupes d'échanges, des groupes de parole, voire des ateliers d'écriture.

Quels thèmes de formation proposez-vous dans le programme de formation continue?

Je propose des formations orientées vers l'acquisition de compétences relatives au travail avec un groupe, par exemple: «Animer un groupe de paroles»; mais aussi des ateliers d'écriture: «J'écris pour voir»; «Carnets de vie». Ces formations transversales sont fondamentales pour développer une compétence d'accompagnement. Il

y a bien sûr toutes les formations qui incluent le plan éthique, la réflexion sur la vulnérabilité, la grande dépendance, l'isolement, la mort. Je pense aussi à des thèmes centraux, souvent sous-estimés, notamment les relations intergénérationnelles, la transmission, la dette, les relations de filiation. Il s'agit d'une ouverture de soi à soi, de soi à l'autre, dès lors, cela implique de cultiver un goût pour l'autre. Vladimir Jankélévitch l'exprime à sa manière: «On commence à communiquer lorsqu'on n'a plus rien à dire.» Je pense que les directives anticipées et le respect de l'autonomie de la personne posent cette question de renversement du rapport au savoir, pour éprouver une parole émergeant lorsque l'on s'approche du silence de soi.



Les directives anticipées «Le respect de l'autonomie de la personne» peuvent être commandées auprès de Pro Senectute Suisse, www.pro-senectute.ch pour le prix de CHF 12.– (disponible en français, allemand et italien).